



Probatoire conditionnelle sous bracelet

Par **Bergo**, le **12/06/2015 à 16:14**

Bonjour à tous ,rn rnJe viens vers vous afin d'avoir des informations car ma spip ne connais rien du tout.rn rnJ'ai été condamné à 4 ans fermes avec 1 an de sursis. J'ai déjà effectué 1 an ferme en Centre de détention. Je suis sorti en aménagement de peine le 24 octobre 2014, avec un bracelet électronique. Aujourd'hui, ça va faire 8 mois que j'ai mon bracelet et ça deviens très dur car, étant papa de 3 enfants, dont une fille d'un premier mariage, c'est très dur avec le bracelet, les horaires sont limités pour pouvoir satisfaire mes enfants, récupérer ma fille un week-end sur deux. Je voudrais savoir si le jap peut me retirer le bracelet avant le 24 août, date à laquelle je doit le retirer ? et est-ce que j'ai le droit à des remises de peines, tout en sachant que je suis recediviste, suite à une affaire de 2009, puis-je prétendre à la condition parentale avec la nouvelle loi pénale ou à la conditionnelle tout court.rn rnMerci pour tout.

Par **alterego**, le **12/06/2015 à 20:56**

Bonjour,rn rnSi vous êtes à jour d'honoraires et n'êtes pas en froid avec votre avocat, questionnez-le. Il ne demande qu'à vous aider connaissant votre dossier et son client.rn rnCordialement